

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 05 mai 2022

COMPTE - RENDU

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, par visioconférence, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 05 mai 2022 à 18h30.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-05 - Finances et prospectives -

Budget principal – Compte administratif 2021

DECIDE

Article unique : D'adopter le compte administratif 2021 pour le budget principal du CIAS qui se résume ainsi :

Bilan global de l'exercice

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 304 017,86	G	1 388 394,63
	Section d'investissement	B	888,00	H	7 216,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	123 451,66
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	705,23
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 304 905,86	= G+H+I+J	1 519 768,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 304 017,86	= G+I+K	1 511 846,29
	Section d'investissement	= B+D+F	888,00	= H+J+L	7 921,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 304 905,86	= G+H+I+J+K+L	1 519 768,14

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-06 - Finances et perspectives -

Budget principal – Compte de gestion 2021

DECIDE

Article unique : D'adopter le compte de gestion 2021 du Trésor Public au titre du budget principal du Centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie agglomération.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-07 - Finances et perspectives -

Budget principal – Affectation des résultats 2021

DECIDE

Article 1 : De procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	207 828,43 €		207 828,43 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	7 033,85 €		7 033,85 €
Besoin de financement			

Article 2 : De reporter sur le budget supplémentaire 2022 du CIAS.

L'excédent de fonctionnement de 207 828,43 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 imputation 002.

Le solde d'exécution d'investissements de 7 033,85 € en recettes d'investissement au chapitre 001 imputation 001.

Article 3 : Dit que ces résultats seront repris au budget 2021.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-08 - Finances et perspectives -

Budget annexe du Maintien à domicile – Compte administratif 2021

DECIDE

Article unique : D'adopter le compte administratif 2021 pour le budget annexe du Maintien à domicile du CIAS qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Restes à réaliser
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
RECETTES	3 513 528,95 €	3 334 218,86 €	16 018,95 €	2 488,00 €	- €
DEPENSES	3 513 528,95 €	3 153 992,61 €	16 018,95 €	5 698,95 €	9 287,91 €
BALANCE	Excédent	180 226,25 €		- €	- €
	Besoin de financement	- €		3 210,95 €	9 287,91 €
	Excédent TOTAL de financement				12 498,86 €

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-09 - Finances et perspectives -

Budget annexe du Maintien à domicile – Compte de gestion 2021

DECIDE

Article unique : D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Maintien à domicile du CIAS.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-10 - Finances et perspectives -

Budget annexe du Maintien à domicile – Affectation des résultats 2021

DECIDE

Article 1 : De procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Résultat de la section			reprise du résultat 2020	Après reprise 2020
	Avant affectation	Affectation du résultat 2021	Après affectation 2021		
FONCTIONNEMENT					
Excédent	180 226,25 €	12 498,86 €	167 727,39 €		
Besoin de financement				346 014,63 €	178 287,24 €
INVESTISSEMENT					
Excédent					
Besoin de financement	3 210,95 €		3 210,95 €		

Article 2 : De reporter sur le budget supplémentaire du budget annexe Maintien à domicile du CIAS.

L'excédent de fonctionnement de 167 727,39 € soustrait du déficit de fonctionnement de 2020 pour la part de 346 014,63 €, soit un résultat de 178 287,24 € au chapitre 002 imputation 002 en dépenses de fonctionnement.

Au Budget supplémentaire 2022, le déficit d'investissement de 3 210,95 € au chapitre 001 imputation 001 en dépenses d'investissement.

La reprise dans le budget sur les prochains exercices, à savoir :

Budget 2022 : 346 014,63 €

Budget 2023 : 346 014,62 €

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	11
Pouvoirs :	6
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-11 - Finances et prospectives -

Budget principal – Budget supplémentaire 2022

DECIDE

Article 1 : D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n° 1) de l'exercice 2022 du budget principal du CIAS, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : + 390 145,67 euros,
- o Section d'investissement : + 7 490,85 euros,

avec le niveau de vote suivant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Article 2 : de porter la subvention d'équilibre au budget annexe maintien à domicile du CIAS d'un montant de 1 123 883,24 €.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	11
Pouvoirs :	6
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-12 - Finances et prospectives -

Budget annexe du Maintien à domicile – Budget supplémentaire 2022

DECIDE

Article unique : D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n° 1) de l'exercice 2022 du budget annexe Maintien à domicile équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : + 266 453,24 euros
- o Section d'investissement : + 57 222,00 euros,

avec le niveau de vote suivant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-13

- Ressources humaines & organisations de travail -

Création d'un Comité Social Territorial commun entre SNA et le CIAS suite aux élections professionnelles de 2022

DECIDE

Article unique : D'approuver la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de Seine Normandie Agglomération et du Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-14

- Ressources humaines & organisations de travail -

Comité Social Territorial – Fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme

DECIDE

Article 1 : De fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants.

Article 2 : De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des deux collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Article 3 : De décider du recueil par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants des collectivités et des établissements.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-15

- Ressources humaines & organisations de travail -

Mise en place du forfait mobilités durables

DECIDE

Article unique : De mettre en place le forfait « Mobilités durables », à compter du 1^{er} janvier 2022, conformément au règlement ci-annexé.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-16

- Ressources humaines & organisations de travail -

Tableau des effectifs

DECIDE

Article unique : D'adopter le tableau des effectifs ci-annexé.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-17

- Ressources humaines & organisations de travail -

Débat sur la Protection Sociale Complémentaire

DECIDE

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat sur les nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

Article 2 : De prendre acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance.

Article 3 : De donner son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18-1
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-18 - Ressources humaines & organisations de travail -

**Protection Sociale Complémentaire – Mandat au Centre de
Gestion de l'Eure – Mise en concurrence**

DECIDE

Article 1 : De donner mandat au Centre de Gestion de l'Eure afin de mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence relative à la protection sociale complémentaire.

Article 2 : De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes formalités afférentes.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-19 - Ressources humaines & organisations de travail -

**Renouvellement de contrat – Responsable d'antenne de
Vexin sur Epte**

DECIDE

Article unique : De renouveler le contrat du responsable d'antenne de Vexin sur Epte, à compter du 15 juin 2022 pour une durée de 3 ans avec la possibilité d'un renouvellement sur une durée identique ou donnant lieu à un contrat à durée indéterminée selon l'ancienneté.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18-3
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-20

- Santé -

Convention d'attribution de financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure au titre de l'année 2022

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer ces conventions, ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : D'accepter le versement des subventions, lequel sera effectué après signature des conventions.

Article 3 : De dire que les recettes seront imputées au chapitre 74 du budget santé du CIAS

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-21

- Santé -

Convention de mise à disposition de locaux à l'Espace Santé de Vernon entre le CIAS et Madame BALIKCI

DECIDE

Article unique : D'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document y afférent.

Délégués :

En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18-3
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-22

- Maintien à domicile -

Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental de l'Eure – Expérimentation d'une nouvelle organisation

DECIDE

Article 1 : De participer à l'expérimentation portant sur la mise en place d'une nouvelle organisation de travail basée sur le modèle Buurtzorg.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant relatif au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), avec le Conseil Départemental de l'Eure.

Délégués :

En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18-3
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-23

- Maintien à domicile -

Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental de l'Eure – Révision du montant de la dotation au titre de l'année 2022

DECIDE

Article unique : D'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer cet avenant relatif au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et des Moyens (CPOM), avec le Conseil Départemental de l'Eure, portant sur la révision du montant de la dotation pour l'année 2022.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-24 - Maintien à domicile -

Convention Plan Bleu avec le Centre Hospitalier Eure-Seine

DECIDE

Article unique : D'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer la convention Plan Bleu avec le Centre Hospitalier Eure Seine.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	12
Pouvoirs :	6
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18-3
Ont voté pour :	15
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 05 mai 2022

DELIBERATION N°CA/22-25 - Maintien à domicile -

Tarifs du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

DECIDE

Article unique : De prendre acte du tarif départemental à 22 €, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Je soussignée, Madame Pieternella COLOMBE, Vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du 13/05/2022 au

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE

